Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 août 2018 à 18 h 30

<u>Présents</u>: DOUGNAC Jean-Claude, ALCAIDE Manuel, BODIN Danielle, CAZENEUVE Pierre, CIGAGNA Albert, DEDIEU Anthony, PEREZ Daniel, SARTOR Délia.

<u>Absents excusés</u>: CERTAIN MADERN Hélène, MAUCLAIR Brigitte, SALANDINI Lucette, DUCLOS Christine, MORALES Michelle, TRITZ Eric, VEXENAT Florence.

Secrétaire de séance : SARTOR Délia

1. Adoption du procès-verbal du 13 juillet 2018.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal en date du 13 juillet 2018 a été rédigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2018 dont chacun des conseillers a pu prendre connaissance.

2. Choix du prestataire pour la fourniture et la livraison des repas pour les cantines scolaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal - Année scolaire 2018/2019.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que le contrat de fourniture et de livraison des repas signé avec la SARL REOC « Le Panier des Genévriers » - 32, Rue du Centre — 31360 SAINT-MARTORY - pour les cantines scolaires du RPI Cassagne Marsoulas et Mazères sur Salat, s'est terminé à la fin de l'année scolaire 2017/2018. Il convient donc de le renouveler pour l'année scolaire 2018/2019.

Monsieur le Maire rappelle qu'une entente intercommunale a été constituée entre les communes d'Ausseing – Belbèze en Comminges - Cassagne – Escoulis - Marsoulas et Mazères/Salat pour la gestion du RPI des écoles maternelles et élémentaires. Il dit que la convention établie à cet effet fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'entente intercommunale pour la gestion de ces services. Elle prévoit notamment la constitution d'un groupement de commande pour le choix d'un prestataire destiné à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour une année scolaire dans les cantines du RPI, entre les communes des trois sites concernés par une cantine : Cassagne, Marsoulas et Mazères sur Salat.

Il informe l'Assemblée que la commission d'appel d'offres créée dans le cadre de ce groupement de commande s'est réunie le 7 août 2018 et précise que la consultation s'est déroulée conformément aux règles en vigueur en matière de marché public. L'avis d'appel à la concurrence a été lancé le 25 juin 2018 et la consultation a été clôturée le 30 juillet 2018 à 12 h.

Les plis reçus au nombre de trois ont été analysés par la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Monsieur le Maire rend compte du rapport d'analyses des offres et dit que suite aux critères de sélection des offres les notes suivantes ont été attribuées aux prestataires :

- . Panier des Genévriers SARL REOC 32, Rue du Centre 31360 Saint-Martory : 71
- . API Restauration Cuisine de Midi-Pyrénées 53, Chemin de Ratalens 31240 Saint-Jean : 90
- . Compass Group France Scolarest 33/43 Av. Georges Pompidou Bât D CS 90089 31132 Balma : 88

Au vu des notes attribuées, la commission d'appel d'offres propose le classement suivant :

- 1. API Restauration
- 2. Scolarest
- 3. Panier des Genévriers

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition d'API Restauration pour la fourniture et la livraison de repas pour les cantines du RPI durant l'année scolaire 2018/2019,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation du marché,
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 60623 du budget Communal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et la séance est levée à 19 h 30.